
**ADESSA-A DOMICILE, ADMR, AD-PA, APF, CROIX ROUGE FRANCAISE, FAMILLES
RURALES, FHF, FNAAFP/CSF, FNADEPA, , GIHP NATIONAL, MUTUALITE
FRANCAISE, UNA, UNASSI, UNCCAS, UNIO PSS**

Monsieur Thomas FOURNIER de HENNEZEL
Directeur de cabinet
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 22 avril 2011

Nos réf. : CCh/AV/PG

Monsieur le Directeur,

Nos organisations tenaient à vous remercier d'une part de nous avoir reçus collectivement le 7 avril dernier et d'autre part de nous proposer de nous revoir début juillet pour refaire un point ensemble sur l'avancée des travaux relatifs aux SSIAD.

Nous avons apprécié la relation de confiance dans laquelle s'inscrivent ces rencontres, avec l'engagement de vos services pour qu'il y ait une réelle concertation autour de la réforme en préparation.

Nous avons également bien noté votre volonté de tenir compte des résultats des simulations et donc d'attendre ceux-ci pour publier le décret fondant le nouveau système de tarification. Vous nous avez également confortés dans l'idée qu'un modèle standardisé, seulement orienté sur un « profil patients », qui ne tienne pas compte des variables discriminantes que sont notamment les conventions collectives et statuts des personnels, ne serait pas pertinent.

Par ailleurs, nous saluons le fait que votre vision de la réforme n'est pas de faire des économies et partageons votre ambition de mieux répartir les moyens en tenant davantage compte des besoins en accompagnement des personnes. Pour ce faire, il est essentiel de pouvoir construire un système qui se fonde sur les coûts réels que génère cet accompagnement, au risque sinon de déconnecter la tarification de la réalité de la prise en charge. Aussi, vous comprendrez notre attachement à ce qu'une étude nationale de coûts puisse être réalisée afin de définir précisément les besoins de financement de ce secteur. Pour cerner objectivement ce besoin de financement, celle-ci devrait idéalement être couplée d'une étude des besoins. Sans ce faire, nous risquons de remettre en cause sans vision prospective ce qui fait la mission actuelle des SSIAD et ce pour quoi nous demandons d'engager ensemble une réflexion.

Pour ce qui est de la campagne 2011, nous sommes en attente de la traduction budgétaire des résultats des études ad hoc sur l'emploi des crédits non reconductibles qui permettent de mettre en lumière une partie des besoins de financements qui ne sont couverts à l'heure actuelle par des crédits pérennes.

Enfin, nous tenions à vous rappeler la proposition que nous faisons d'un gel d'une partie des créations au profit du financement de l'existant. En effet, pour nous cette réforme de la tarification des SSIAD ne saurait être réalisée à moyens constants.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations distinguées.



3 impasse de l'Abbaye - 94100 Saint Maur



17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris



53 rue Riquet - 75019 Paris



3 rue de Nancy – 75010 Paris



98 rue Didot – 75694 Paris CEDEX 14



1 bis rue Cabanis, 75014 PARIS



184A rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris



7 Cité d'Antin - 75009 Paris



175 bd Anatole France
93200 Saint-Denis



32 rue de Paradis
75010 Paris



255 rue de Vaugirard
75015 Paris



108-110 rue Saint Maur 75011 Paris



Quartier Carolle - 65230 Castelnau-Magnoac



Villa Souchet
105 avenue Gambetta – BP 3
75960 Paris Cedex 20



15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13